4483

Monseigneur

Ce jourd'huy monsieur de Masmy nous a fait lecture d'une lettre de vostre part par laquelle entre aultres poincts il semble que vous luy avez admis pour nous traicter en bonne union et amitié comme il est et estimeroit aussy de la part de la ville et de son mieulx aussy aucuns chanoines estans en ceste ville et mesmes demeurans hors la ville a ung lieu appellé Lassmeille que nous avons ~~tenus~~ longtemps ~~et devant~~ ~~de chanoines en ceste ville nommés demeurés hors~~ ~~la ville de la motte en ancien~~ en aucune fondation aussy les de la motte en aultres aussy communes ensemble et a pourchassé et requis restitution de nous maintenir en possession de poincts de la capitulation de Gand et en pelle vivre en nostre et nous asseurant aussy de la fidelité dudit sieur de Masmy nous avons ~~voulu~~ voulu bien pour bien et plaisir vous obliger et ~~[illegible]~~ obligeons et promettons que nous en ferons bien et diligemment ung indiable [illegible] de bien ~~[illegible]~~ les ecclesiastiques et notables et forestiers nombre de bons ~~[illegible]~~ et notables estans ~~[illegible]~~ de leurs ~~[illegible]~~ et leurs ~~[illegible]~~ et ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ aussy les obligations obligations et [illegible] que nous avons [illegible] indiable [illegible] de bien ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ les ecclesiastiques et notables estans ~~[illegible]~~ et forestiers nombre de bons ~~[illegible]~~ et notables estans ~~[illegible]~~ et leurs ~~[illegible]~~ de leurs ~~[illegible]~~ et leurs